

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

EPIC
Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 24-09

Nombre de Délégués
en exercice 21

Nombre de Délégués
présents 12

Nombre de Délégués
votants 12

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, GIRARD, GONZALVEZ, JOLY.

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

Objet : Contrat de travail du directeur de l'EPIC Tourisme

Le contrat de travail à durée déterminé du Directeur de l'EPIC Tourisme, monsieur Xavier Feuillant, arrive à son terme. Celui-ci étant le second contrat consécutif il ne peut être renouveler que sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) le rattachant à l'EPIC Tourisme.

Le président de l'EPIC Tourisme propose aux membres du comité directeur de donner un avis favorable au renouvellement du contrat du Directeur de l'EPIC Tourisme, et de l'autoriser à signer son nouveau contrat de travail.

VU le Code du Tourisme et notamment son article L.133-6, alinéa 4 « Sa nomination et son licenciement sont décidés par délibération du comité de direction sur proposition du président.»

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- **DONNE UN AVIS** favorable au renouvellement du contrat de de monsieur Xavier Feuillant – Directeur de l'EPIC Tourisme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 08/04/2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Président,

Eric BRUXELLE

